



Supprimer l'Âge pivot ne changera rien pour nos retraites !

Non à la retraite par points, l'antichambre de la misère !

L'âge pivot est inhérent au système de retraite par points !

L'âge pivot à 64 ans ou augmentation de la durée de cotisation à 46 ans comme le prévoit le rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites, qui préconise exactement 64,3 ans pour l'âge pivot et 46,3 ans pour la durée de cotisation) est inhérent à un système de retraite à points avec comme résultat :

Travailler plus pour gagner moins à la retraite.

Avec la retraite par points : Le niveau des pensions est la variable d'ajustement !

Ne soyons pas dupe, derrière la mise en place de ce système à points l'objectif du gouvernement est toujours le même :

Ne pas augmenter l'enveloppe financière consacrée à la retraite malgré l'augmentation du nombre de retraités chaque année.

C'est donc le niveau des pensions qui devient la variable d'ajustement du système et qui baissera inévitablement avec un recul de l'âge de départ à la retraite.

La manipulation du gouvernement !

Le gouvernement tente de nous manipuler par des jeux de communication, pour autant à partir du moment où il décide de ne plus financer les retraites cela veut dire dans tous les cas qu'il va nous imposer des d'économies peu importe leurs formes.

Avec la retraite par points, tout est en pilotage automatique !

Imposer ce système à points garantit au gouvernement de ne plus avoir à réformer le système de retraite dans l'avenir. En effet, un système à points permet de baisser le niveau des pensions et reculer l'âge de départ à la retraite de manière automatique grâce à un algorithme qui prend en compte la conjoncture économique et démographique (c'est la règle d'or).

Le Plan Macron, en tous points, une arnaque voilà la démonstration encore une fois :

- ⇒ **L'âge pivot est « glissant »**. Il démarre à 64 ans pour aller vers 65, 66, 67, 68 ans... Un système à point individualise l'âge de départ à la retraite puisque c'est le niveau de pension espérée qui va pousser chacun à reculer son propre âge de départ.
- ⇒ S'il n'y a pas d'âge pivot, il y aurait une **durée de cotisation « glissante »** qui démarrerait à 46 ans comme le conseille le COR et qui s'allongerait 47, 48 années...
- ⇒ **La prise en compte de toute la carrière**, dont les mauvaises années dans le calcul de la retraite va mécaniquement baisser le niveau de pension (c'est meurtrier pour les carrières heurtées).
- ⇒ **Suppression des 8 trimestres pour enfants** dans le privé (Majoration de Durée d'Assurance)

- ⇒ **Les périodes de maladie, chômage, invalidité...peu ou plus prises en compte !**
« *il n'y aura pas de points gratuits !* » Selon J.P Delevoye
Gérés et financés par l'Etat en dehors du système de retraite les points maladie, chômage, invalidité.... seraient attribués selon certains critères. Ces critères pourront se durcir si le budget y consacré se réduit.
Ex : Jean Paul Delevoye avait dit durant les concertations que des points seraient attribués après 60 jours d'arrêt pour maladie, puis ensuite il a dit 30 jours mais ça pourrait être 90 jours d'arrêt ensuite si le budget consacré à ce dispositif est réduit.
Ainsi moins de salariés bénéficieront de points pourtant si importants dans un tel système. Ces dispositifs ne sont plus au cœur de système et deviennent très aléatoires !!!

- ⇒ **Une pension de réversion perçue seulement une fois à la retraite et non plus dès 55 ans.**

- ⇒ **Disparition des départs anticipés** afin de compenser la pénibilité. C'est la double peine en matière de pénibilité. Cette dernière n'est ni prise en compte dans l'espérance de vie et ni compensée par des départs anticipés dans la réforme.

Les 2 ans dont parle le 1^{er} ministre correspondent en fait aux 100 points du compte professionnel de prévention qui est dédié à la « prévention » et non la compensation de la pénibilité par un départ anticipé. Sauf que sur ces 100 points, 20 pts doivent servir à se former pour se reclasser et le reste à adapter son poste de travail par du temps partiel. Autant dire qu'aucun salarié ne peut se servir de ces 100 points pour partir à la retraite de façon anticipé ! C'est l'arnaque totale !

REFUSONS de travailler pour une retraite de misère

**NON à la retraite par points
RETRAIT du projet Macron**

GRÈVE RECONDUCTIBLE, Manifestations, jusqu'au retrait !